

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI PALMARES EQUITY - FR0007041546

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : OPCVM Actions Internationales

Objectif de gestion : OFI PALMARES EQUITY a pour but de fournir à ses investisseurs un portefeuille d'OPCVM dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice EURO STOXX Dividendes Nets Réinvestis sur des durées supérieures à 5 années.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'indice EURO STOXX Dividendes Nets Réinvestis.

Cet indice est composé d'environ 400 actions représentatives des principales sociétés cotées de la zone Euro.

L'indicateur de référence est calculé Dividendes Nets Réinvestis depuis le 30 Avril 2011 (pour plus d'informations sur cet indice : WWW.STOXX.COM).

Stratégie de gestion : OFI PALMARES EQUITY est un OPCVM d'OPCVM qui investit son actif en parts et actions d'autres OPCVM eux-mêmes investis principalement en actions européennes (au minimum à hauteur de 70% de son actif).

L'allocation stratégique du fonds est déterminée par une analyse historique des marchés actions internationaux, aboutissant à un cœur de portefeuille de 70% minimum en OPCVM d'actions européennes et une part de diversification hors Europe pouvant être comprise entre 0 et 30%.

La mise en œuvre de cette diversification sera réalisée par le gérant s'il estime qu'elle est source de valeur ajoutée pour le Fonds en termes de rendement /risque par rapport à l'univers de référence.

L'allocation tactique se fonde d'une part sur l'analyse d'une allocation géographique et d'autre part sur la sélection de fonds.

Un comité d'allocation d'actifs réunissant la direction économique et les différents directeurs de gestion du groupe se tient tous les trimestres et aboutit à l'établissement d'un scénario de marché et d'une grille de préférence d'allocation. A partir de cette grille le gérant déduit ses préférences tactiques d'allocation et peut être amené à modifier la pondération par zone géographique, taille de capitalisation (large cap, midcap...) ou style de gestion (valeurs de croissance, valeurs « value », ...).

La sélection des OPCVM intègre par conséquent l'ensemble des thématiques et segments privilégiés par ce scénario. Elle est effectuée principalement au sein de la gamme de fonds gérés ou promus par le groupe OFI. Celle-ci sera éventuellement étendue à des OPCVM externes si leur spécificité n'est pas représentée au sein du groupe.

Le gérant pourra toutefois par la suite modifier la structure du portefeuille, au gré de ses anticipations ou de l'évolution des marchés.

Le FCP sera investi au minimum hauteur de 70% de son actif en parts et actions d'autres OPCVM. Les OPCVM entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues.

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger coordonnés (agréés conformément à la Directive 2009/65/CE) investissant au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement.

Le FCP pourra également investir dans la limite de 30% de son actif en parts ou actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions suivantes :

1. Ils sont soumis à une surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM coordonnés et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance de l'OPC ou du fonds d'investissement étranger est suffisamment garantie.

2. Le niveau de la protection garantie aux porteurs est équivalent à celui prévu pour les porteurs d'OPCVM coordonnés.

3. Leur activité fait l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés.

4. Ils ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

En vue de permettre au gérant une éventuelle diversification de ses placements ou dans le cadre de la gestion de trésorerie à hauteur maximum de 30%, le portefeuille pourra être investi directement en actions, obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en Euros ou en devises.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la durée et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Aucun critère relatif à la notation n'est imposé au gérant.

Dans les limites prévues par la réglementation, l'OPCVM peut intervenir sur des contrats financiers (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

La dynamisation ou la couverture du portefeuille se fera par la vente ou l'achat d'options et/ou de contrats à termes listés sur les marchés organisés sur les principaux indices mondiaux de référence actions. Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à l'allocation et à la sélection d'OPCVM. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse sur les marchés (actions ou obligations), ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés dont pourrait ne pas bénéficier pleinement les OPCVM déjà en portefeuille.

De plus, le gérant peut utiliser les produits dérivés pour effectuer un ajustement rapide de l'exposition du portefeuille dans le cas d'une souscription ou d'un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, plutôt que de souscrire ou racheter des parts ou actions d'OPCVM.

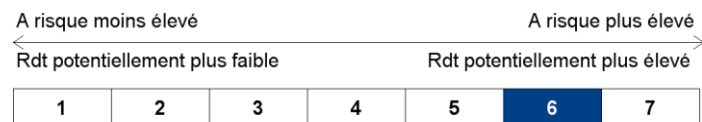
L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%

Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, la VL est établie chaque jour de bourse de Paris ouvré non férié à Paris. L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, jusqu'à 10H chaque jour de valorisation.

Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.

Le risque du Fonds se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé s'explique par l'obligation d'exposer le fonds, au minimum à hauteur de 70%, aux marchés des actions européennes.

Risque important pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur

Par ailleurs, le fonds pouvant investir en direct dans des titres de créances, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

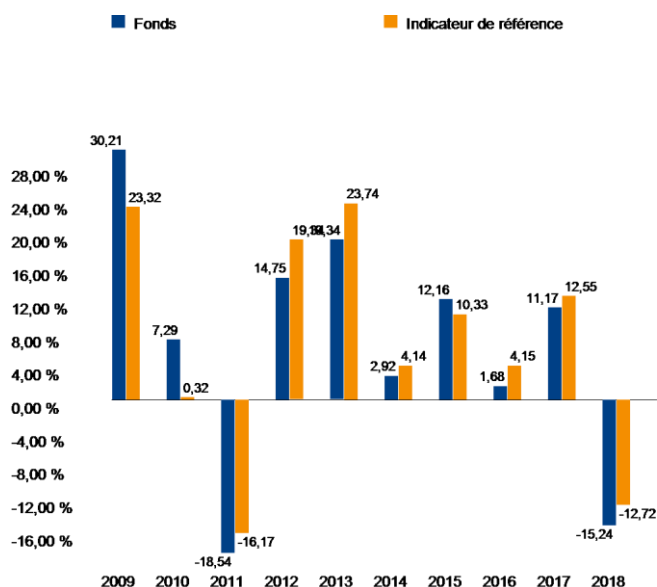
Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	3,00% négociable
Frais de sortie	Non applicable
Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants ¹	1,80%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Non applicable

Frais courants ¹ : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 12 et 13 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Performances passées



Indicateur de référence : Euro Stoxx Dividendes Net Réinvestis

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 12/01/2000 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années : Néant.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **CACEIS BANK FRANCE**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 10**.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : **www.ofi-am.fr**. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **11/03/2019**